Tarif de mesure

Les « tarifs de mesure » ou « tarifs de comptage » sont extraits du tarif d'acheminement et mis en évidence individuellement dans la facturation dès le 1er janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'OApEl.



TARIF DE LA MESURE 2026 PAR COMPTEUR	
BT basse tension direct	**6.70 CHF/mois**
BT basse tension indirect dès 100 A et TI	**12.00 CHF/mois**
Virtuel	**1.00 CHF/mois**

Tarifs de reprise de l'énergie solaire

- Programme de petite rétribution unique (PRU < 150 kVA), **8.5 ct/kWh** (yc certificats).
  A noter que la loi a changé en 2026, tarif minimum de 6 ct/kWh pour les petites installations.
- Autres tarifs, selon les puissances installées sur demande.

La fiche de tous les tarifs 2026 peut être consultée sous www.fully.ch/fr/services-industriels.



Relevé annuel des compteurs

Nos collaborateurs se présenteront à votre domicile dès le **24 novembre 2025**. Ils se permettront de passer également en début de soirée, en dehors des heures de bureau, et le samedi dès 09 h 00.
Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et de l'accueil que vous leur réserverez.

Information sur l'eau potable de Fully

Situation au 31.07.2025

Nombre d'habitants approvisionnés	9'500
Qualité hygiénique	Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.
Qualité chimique	La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires. Dureté : 21°F (moyennement dure) Nitrates : 2.8 mg/l (norme < 40 mg/l) pH : 7.8 (norme : 7-8.5) Calcium : 60 mg/l Magnesium : 10 mg/l Sodium : 7 mg/l Chlore libre : 0.08 (norme 0.01-0.10)
Origine de l'eau	71 % vient des eaux souterraines (pompages) 25 % vient des sources (captages) 4 % vient des eaux de surface (lac de Fully)
Traitement de l'eau	Toutes les eaux sont traitées par chlorage
Température de l'eau	13°C (norme < 15°C)
Pression de l'eau	4 à 11 bars
Autres informations	Services Industriels de Fully (027 747 11 70) M. Olivier Studer, chef de service M. Félicien Roduit, fontainier

Ces données varient durant l'année et selon la source d'approvisionnement.
Plus d'informations sur le site officiel: **https://trinkwasser.ch/fr**

Rappel, dans les secteurs irrigation du coteau, où l'eau est coupée pour l'hiver, vous devez vidanger vos installations pour éviter des dégâts liés au gel !
Ne pas oublier de refermer les vidanges et bouchons **avant** la remise en eau mi-mars.

SIFully pour votre bien-être
Services Industriels de la Commune de Fully, Rue de l'Eglise 46, 1926 Fully
Tél. 027 747 11 70, si@fully.ch

SIINFO
La lettre d'information des Services Industriels de la Commune de Fully
NOV. 2025
n°29



COMMUNE DE FULLY

Modification des tarifs d'électricité en 2026

La Commune de Fully poursuit son activité de Gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de manière indépendante, suite à la décision du Conseil général de ne pas intégrer le réseau électrique et téléréseau au sein de l'entreprise Genedis.

Cette indépendance nécessite des investissements importants dans le réseau actuel. Celui-ci, étendu et indispensable au fonctionnement du territoire, doit être entretenu, renforcé et modernisé afin de suivre l'évolution des besoins, la poursuite de l'électrification et le développement de la production solaire.

Au total, environ 14 millions de francs de travaux sont prévus d'ici à 2032, dont 2,5 millions planifiés en 2026. A cela s'ajoute le déploiement progressif des compteurs intelligents, imposé par la législation fédérale. Leur installation, leur gestion et leur exploitation entraînent des coûts supplémentaires qui doivent être intégrés au tarif.

Parallèlement, la Commune doit désormais acheter seule son électricité sur les marchés, puisqu'elle n'appartient plus à une communauté tarifaire. En tant que petit acteur doté d'un réseau étendu, Fully n'a pas pu bénéficier de tarifs à long terme ni des économies d'échelle.

Dans ce contexte, le tarif de l'électricité s'élèvera à 31,65 ct/kWh dès le 1er janvier 2026 pour un ménage-type consommant 4'500 kWh/an (catégorie H4), soit une augmentation d'environ 11% par rapport à 2025.

Composition du tarif 2026

Tarifs H4 soit 4'500kWh/an y.c. abonnement

Énergie : Achat de l'électricité sur les marchés à terme, complété par la production solaire locale, ainsi que les frais annexes.	**14,07 ct/kWh**
Transport (timbre) : Utilisation, entretien, extension et renforcement du réseau communal. Inclut les coûts fédéraux : • service-système Swissgrid; • réserve hydraulique; • coûts solidaires liés à l'industrie de l'acier et de l'aluminium.	**12,36 ct/kWh** (hors tarif de mesure)
Tarif de mesure : Installation, exploitation et entretien des compteurs intelligents, traitement des données et mise à disposition pour les utilisateurs (env. 80.–/an pour les ménages).	**1,79 ct/kWh** (nouveau, extrait du timbre)
Taxes communales et fédérales : • PCP communale : 1,13 ct/kWh (8% du transport et mesure); • RPC et taxes fédérales : 2,30 ct/kWh (soutien aux énergies renouvelables).	**3,43 ct/kWh**



Comparaison 2025 – 2026 (catégorie H4, par kWh)

Éléments du tarif	2025	2026	Évolution
Énergie	12,50 ct	14,07 ct	+12,56%
Transport (timbre)	12,72 ct	12,36 ct	–2,83%
Tarif de mesure (nouveau)	–	1,79 ct	+11% timbre et mesure
Taxes communales (PCP)	1,00 ct	1,13 ct	+13,0%
Taxes fédérales (RPC)	2,30 ct	2,30 ct	0%
Total	**28,52 ct**	**31,65 ct**	**+10.97%**

Pour un ménage consommant 4'500 kWh/an, cela représente environ +140 CHF/an.

Tarifs pour l'électricité en 2026

Composantes tarifaires

	ÉNERGIE	
Tarif simple	Conso. : 13.27 ct/kWh Abo. : 3.-/mois	
Tarif double	Conso. heures pleines (HP): 13.87 ct/kWh Conso. heures creuses (HC): 11.67 ct/kWh Abo. : 3.-/mois	
Tarif Puissance & MT	**BT1 - DUP < 2500**	**BT2 - DUP > 2500**
	ÉTÉ : Conso. HP : 12.37 ct/kWh Conso. HC : 10.67 ct/kWh Taxe P : 0.80/kW/mois **HIVER :** Conso. HP : 13.47 ct/kWh Conso. HC : 12.07 ct/kWh Taxe P : 1.-/kW/mois Abo. : 3.-/mois	**ÉTÉ :** Conso. HP : 11.57 ct/kWh Conso. HC : 9.87 ct/kWh Taxe P : 2.-/kW/mois **HIVER :** Conso. HP: 12.97 ct/kWh Conso. HC: 11.57 ct/kWh Taxe P : 2.50/kW/mois Abo. : 3.-/mois

	UTILISATION DU RÉSEAU (ACHEMINEMENT)	
Tarif simple	Conso. : 9.5 ct/kWh Abo. : 8.-/mois (non-permanent 18.-/mois)	
Tarif double	Conso. heures pleines (HP): 10.4 ct/kWh Conso. heures creuses (HC): 6 ct/kWh Abo. : 10.50/mois	
Tarif BT Puissance	**BT1 - DUP < 2500**	**BT2 - DUP > 2500**
	Conso. HP : 8.6 ct/kWh Conso. HC : 6 ct/kWh Taxe P : 5.-/kW/mois Abo. : 30.-/mois	Conso. HP : 7.2 ct/kWh Conso. HC : 4.6ct/kWh Taxe P : 8.-/kW/mois Abo. : 30.-/mois

Heures pleines (HP) : de 06h à 12h et de 17h à 22h

Heures creuses (HC) : de 22h à 06h et **de 12h à 17h**